

## **ADMINISTRATION – AFFAIRES GENERALES**

### **Affaire n°13**

**Objet : L'Heure Civique : convention de collaboration**

**Rapporteur : François RIO**

La commune de Saint-Jean-de-Védas souhaite être pilote sur son territoire du dispositif « L'Heure Civique » initié par l'association « Voisins Solidaires ».

Cette initiative solidaire vise à encourager les Védasiens à offrir une heure par mois de leur temps pour une action de solidarité en faveur d'un voisin ou d'un habitant de la commune, d'un événement municipal, institutionnel ou associatif.

En effet la crise sanitaire que nous connaissons depuis maintenant depuis plus de deux ans a révélé un formidable élan de solidarité et de générosité chez de nombreux habitants de la commune (confection de masques, portage de repas, navette pour les professionnels médicaux et pour l'achat de nourriture, etc.).

Aujourd'hui, la commune souhaite aller encore plus loin et inscrire durablement cette volonté d'entraide ; c'est pourquoi elle souhaite s'associer avec l'association « Voisins Solidaires » pour lancer l'opération « L'Heure Civique », qui vise à favoriser et accompagner toutes les bonnes volontés.

« L'Heure Civique » est pensée comme une nouvelle étape de l'engagement citoyen.

Tout en développant les liens sociaux entre les habitants de la commune, « L'Heure Civique » doit permettre de répondre, entre autres, aux enjeux suivants :

- Sensibiliser les habitants aux solidarités de voisinage ;
- Créer et animer un réseau de citoyens volontaires et de voisins solidaires ;
- Faciliter le déploiement d'un projet socialement innovant ;
- Créer un dispositif de mobilisation de volontaires pour toutes les manifestations organisées par la commune ou leurs associations.

**En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de collaboration pour la mise en œuvre de « L'Heure Civique » sur la Commune de Saint-Jean-de-Védas.